

23 AVR. 2026

Département de la Savoie  
République Française

REÇU

Délibération numéro 2026 - 57

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE**  
**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 15 avril 2026**

*L'an deux mille vingt-six, le 15 avril à 20 heures 30, le conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la présidence de Monsieur Jacques ARNOUX, doyen d'âge.*

*La convocation a été envoyée en date du 09 avril 2026.*

**Présents :** Stéphane BOYER, David BRUBALLA, Jean-Marc BUTTARD, François CAMBERLIN, Blandine CHARVOZ, Sophie CHARVOZ, François CHEMIN, Christian CHIALE, Jean-Marc COUVERT, Clotilde DUCROUX VERNIER, Eric FELISIAK, Humberto FERNANDES, Cédric GUEHO, Pascal LAGLERA, Claudine LANFREY, Catherine PASTEL, Denis PASTEL, Aurore PETIT, Laurent POUPARD, Jean-Claude RAFFIN, Maryvonne ROBIN, Jérémy TRACQ, Bernard ZIZEK.

**Absents :** Stéphane BECT, Cédric BERMOND, Frédéric CHICOT, Elodie FAVRE, Magali ROUARD, Karine ROUTIN

**Procurations :** Stéphane BECT à Jean-Marc BUTTARD  
Cédric BERMOND à Cédric GUEHO  
Frédéric CHICOT à Claudine LANFREY  
Elodie FAVRE à Sophie CHARVOZ  
Magali ROUARD à Jacques ARNOUX  
Karine ROUTIN à Jérémy TRACQ

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 24

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de votants : 30

Monsieur Humberto FERNANDES a été désigné secrétaire de séance.

**Objet : Désignation secrétaire de séance**

Monsieur le président de séance rappelle qu'au début de chaque séance, le conseil communautaire nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire (article L.2121-15 du CGCT par renvoi de l'article L.5211-1 du même code).

Le président peut adjoindre à ce secrétaire un auxiliaire pris en dehors de l'assemblée, qui assiste aux séances mais sans participer aux délibérations.

Le secrétaire de séance assiste le président pour la vérification du quorum et celle de la validité des pouvoirs, de la constatation des votes et du bon déroulement des scrutins. Il contrôle l'élaboration du procès-verbal de la séance.

Monsieur le président propose de nommer Monsieur Humberto FERNANDES pour cette séance.

Monsieur le président demande à l'assemblée de délibérer.

**Le conseil communautaire,**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Désigne** Monsieur Humberto FERNANDES en qualité de secrétaire de la séance du conseil communautaire du 15 avril 2026 ;
- **Charge** Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en conseil communautaire en séance de ce jour.

Pour copie conforme, Modane, le 16 avril 2026.

Le secrétaire de séance  
Humberto FERNANDES

Le Président  
Jérémy TRACQ

